

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, les responsables de l'association L'agastache sont venus présenter leur structure et leur projet et le Conseil Municipal a validé le principe du projet d'aménagement de jardins thématiques dans le verger du parc Clair Matin.

Au cours de cette séance le Conseil Municipal,

- **A approuvé** des décisions modificatives à intervenir sur le budget principal et sur le budget annexe de l'eau potable,
- **A reconduit** le versement d'une prime de fin d'année au personnel communal en activité, titulaire ou stagiaire,
- **A révisé** les tarifs de location des salles communales,
- **A fixé**, à compter du 1^{er} décembre 2020, la nouvelle répartition des indemnités de fonction du Maire, des 6 adjoints et des 3 conseillers délégués dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **A adopté** le règlement intérieur du Conseil Municipal,
- **A approuvé** les orientations données à la formation des élus de la collectivité,
- **A approuvé** le règlement intérieur de la médiathèque La Parenthèse,
- **A sollicité**, une aide financière, au titre de la répartition du produit des amendes de police, dans le cadre du projet de construction d'un parking à l'Est du groupe scolaire,
- **s'est prononcé favorablement** à ce que la Commune de Neuvecelle rejoigne la police municipale d'Evian compte tenu de la dissolution du service de police pluricommunale du fait de la discontinuité territoriale observée suite au retrait de la Commune de Maxilly-sur-Léman,
- **A approuvé** les termes de la convention de gestion de services à passer avec la CCPEVA dans le cadre du transfert de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2021,
- **A renouvelé** la mutualisation du service de délégué à la protection des données avec la CCPEVA,
- **A approuvé** l'acquisition de parcelles de terrain, d'une contenance totale de 32 m², en bordure de l'avenue de Forchez.

Successivement en fin de séance, le Conseil Municipal,

- **a entendu communication**, par les conseillers municipaux engagés dans les commissions facultatives de la CCPEVA, du rendu des activités de ces commissions (dossier de candidature à l'obtention du Label Pavillon Bleu dans le cadre du Cluster eau, commission du pays d'art et d'histoire, commission eau et assainissement, commission de la solidarité et de la cohésion sociale et commission des finances).
- **a été informé** de l'emménagement dans les locaux scolaires qui est programmée à partir du samedi 6 février 2021,
- **s'est vu proposer** l'organisation de deux journées de dépistage massif à la Covid-19 à la maison des associations,

- **a été sollicité**, pour la distribution aux aînés de la Commune, en fin d'année, de bons d'achats utilisables dans les commerces neuecellois et d'une bouteille compte tenu de l'impossibilité de pouvoir organiser un repas,
- **a été informé** des démarches entreprises par la Commune de Publier pour quitter la CCPEVA et rejoindre Thonon Agglomération.